

MODALITÉS COMPLÈTES

-
Du 01 octobre 2023 au 01 octobre 2025 inclus

UNE ACTIVITÉ* OFFERTE POUR LES CLIENTS ADHERENTS AU PROGRAMME DE FIDELITE GEMO

**A choisir parmi les établissements partenaires du programme fidélité GEMO*

Pour bénéficier de l'offre :

1. Rendez-vous avec votre code sur <https://activites.gemo.fr>.
2. Cliquez sur la région de votre choix sur la carte de France afin de découvrir les activités éligibles à l'offre. Vous pouvez également filtrer par département et par thématique d'activité.
3. Sélectionnez le partenaire de votre choix puis indiquez le code unique reçu depuis votre compte client GEMO pour télécharger votre pass. Le pass est valable 6 mois après sa date d'émission.

Attention, toute réservation est définitive, vous n'aurez pas la possibilité d'échanger votre activité ensuite. Les pass ne sont ni modifiables, ni échangeables. Les instructions spécifiques de chaque partenaire figureront sur le pass.

Attention aux fermetures annuelles ou exceptionnelles des prestataires durant cette période. La liste des partenaires peut être évolutive.

Tout pass ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistré sur le site de participation à l'opération en dehors des dates de l'opération, sera considéré comme nul et ne sera pas traité.

Respect des règles et fraude ou suspicion de fraude : est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme aux présentes modalités. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation à l'offre (participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier l'offre s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement de l'opération.

L'offre est non cumulable y compris avec d'autres tarifs promotionnels ou tarifs comité d'entreprise en cours dans les établissements partenaires. Lors du passage en caisse, les activités offertes seront toujours les moins onéreuses et les conditions de cumul éventuel sont spécifiques à chaque partenaire. Ces informations sont indiquées lors du choix du partenaire sur la carte de France.

Attention, chez certains partenaires, les personnes mineures bénéficiant des activités doivent obligatoirement être accompagnées d'un adulte pour bénéficier de leur activité.

Les frais de déplacement et tout autre frais pour bénéficier de l'offre seront à votre charge.

Pour obtenir des conseils ou connaître les conditions particulières de certains établissements, contactez GEMO sur <https://aide-contact.gemo.fr/hc/fr>.